




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110411-13627-DE-1-1_0
Date de signature : 13/04/11
Date de réception : mercredi 13 avril 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.355**

Séance publique du

11 avril 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : INFORMATION SUR LA MISE EN PLACE DE LA SIGNALISATION
DIRECTIONNELLE DU QUARTIER AIX-LA DURANNE**

Le 11/04/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 5 Avril 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Chantal DAVENNE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Catherine SILVESTRE, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

M. Laurent DILLINGER, M. Alexandre GALLESE

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Stéphane PAOLI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques
Département Infrastructures
Direction Circulation et Stationnement

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11/04/11

RAPPORTEUR : M. Stéphane PAOLI

CO-RAPPORTEUR(S) : M. Jean-Marc PERRIN, M. Jean CHORRO

Politique Publique : AMELIORATION DE LA CIRCULATION ET DE LA MOBILITE
URBAINE

OBJET : INFORMATION SUR LA MISE EN PLACE DE LA SIGNALISATION
DIRECTIONNELLE DU QUARTIER AIX-LA DURANNE - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Lors de la séance du 9 décembre 2009, le Conseil Municipal a adopté l'appellation du nouveau quartier de la Duranne dénommé "AIX-LA DURANNE" selon des limites d'agglomération définies.

Dans ce cadre, la Ville a diligenté une étude de jalonnement directionnel dans le courant du premier trimestre 2010.

Cette étude porte sur le Quartier de la Duranne et le Pôle d'Activités en intégrant les voies communales ainsi que les voies départementales RD 543 / RD 65- RD9 – RD64.

Le jalonnement préconisé dans l'étude de la Ville sera intégré sur les voies départementales au futur schéma directeur du Conseil Général.

Outre les voies du Conseil Général, une signalisation directionnelle temporaire sera proposée sur l'A8, l'A51 et la RN 296, apportant ainsi une couverture complète des besoins en signalisation directionnelle en accord avec les gestionnaires de ces réseaux : ASF, ESCOTA, DIRMED.

Le coût global de cette opération s'élève à 143 520€ TTC.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DIRE** que les dépenses seront imputées au budget de la Ville- exercice 2011 – compte budgétaire 9095 2152 1241 "Installations de voirie" qui présente les disponibilités suffisantes.

- **AUTORISER** Madame le Député Maire ou l'adjoint délégué à solliciter toute subvention ou fonds de concours auprès du Conseil Général 13, de la Communauté du Pays d'Aix, de la Région Provence Alpes Côtes d'Azur ainsi qu'à tout autre organisme public.

**2011.355 - INFORMATION SUR LA MISE EN PLACE DE LA SIGNALISATION
DIRECTIONNELLE DU QUARTIER AIX-LA DURANNE**

Présents et représentés	: 53
Présents	: 48
Abstentions	: 2
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

M. Jacques AGOPIAN, M. Hervé GUERRERA

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 Avril 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

Programmation

